./.

21 février 2006 **06.335**

Question du groupe radical

Parlons particules

La discussion sur les particules fines (ou PM10) a eu une grande ampleur dans les médias du pays ces dernières semaines: le taux de particules fines était temporairement particulièrement élevé en raison des conditions météorologiques hivernales.

Certains cantons ont pris des mesures liées à la circulation routière et des partis neuchâtelois ont demandé au Conseil d'Etat de prendre des mesures.

Comme toute décision politique sensée doit se prendre sur la base d'une analyse claire et objective de la situation – le but étant d'être efficace et non de se donner bonne conscience –, le groupe radical souhaite connaître l'avis du Conseil d'Etat sur les indications ci-après:

- Grâce aux efforts de réduction des rejets qui ont été réalisés dans l'industrie et l'artisanat ou au niveau des chauffages et des véhicules à moteur, les émissions de PM10 n'ont cessé de reculer en Suisse au cours des dernières années, même si elles s'élèvent encore à 21.000 tonnes par an (cf. annexe 1).
- Source des émissions de poussières fines en 2000 (cf. annexe 2):
 - 37% agriculture et sylviculture
 - o 29% trafic
 - o 27% industrie et artisanat
 - o 7% ménages
- Provenance des poussières fines en 2000 (cf. annexe 3):
 - 56% non-combustion
 - o 17% diesel
 - 8% combustion de bois
 - 7% incinération en plein air de déchets forestiers
 - 1% essence
 - <1% huile de chauffage et gaz naturel</p>
 - o 10% autres combustions
- Comme les poussières fines ne connaissent pas de frontières, il est nécessaire, pour que les mesures prises soient efficaces, que les cantons et pays voisins prennent des mesures similaires afin d'abaisser leurs émissions à peu près dans les mêmes proportions; une action coordonnée est donc nécessaire.
- La priorité de l'action, pour être efficace, devrait se diriger vers l'assainissement des moteurs diesel, en les équipant de filtres à particules.
- Il y a également lieu de prendre des mesures dans le secteur agricole, en particulier de diminuer les émissions des moteurs à diesel agricoles (les tracteurs sont soumis à des normes moins restrictives qui leur permettent d'émettre 15 fois plus de suie que les camions).
- Enfin, il faut se préoccuper des chauffages à bois (pourtant activement soutenus par la politique cantonale) qui rejettent de 100 à 300 fois plus de poussières fines que les chauffages à mazout modernes. Même les grandes installations de chauffage à bois émettent à peine moins de particules fines. Dans les régions où le bois constitue le principal mode de chauffage, ceux-ci peuvent même constituer la principale source locale de PM10.

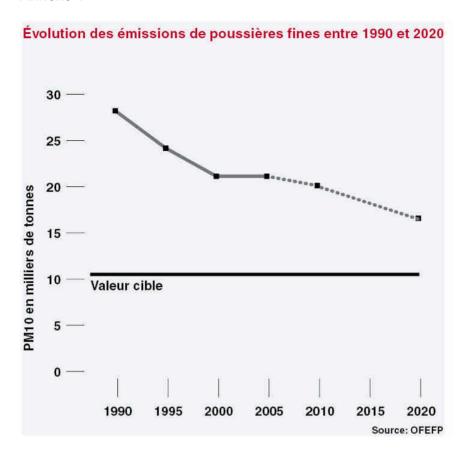
Toutes les informations qui figurent ci-devant émanent de la brochure "Poussières fines: un fléau", publiée par l'Office fédéral de l'environnement (ex: OFEFP)¹.

- Le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer ces informations?
- Peut-il par ailleurs confirmer qu'une éventuelle réduction du trafic routier aurait par contre une influence insignifiante sur le problème des poussières fines?

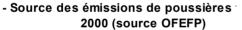
Signataires: D. Cottier, P. Sandoz, B. Zumsteg, J.-B. Wälti, T. Perrin, B. Keller, M.-A. Nardin, R. Tanner, Y. Morel et Ch. Imhof.

¹ Source: http://www.umwelt-schweiz.ch/imperia/md/content/luft/fachgebiet/d/poussiere_fines_un_fleau.pdf

Annexe 1



Annexes 2 et 3



- Provenance des poussières fines en 2000 (source OFEFP

